



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 999-01-2013

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que, lors de sa séance ordinaire du 8 juillet 2013, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 999-01-2013 modifiant le règlement 999-2012 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont pour l'exercice financier 2013

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Bromont, ce 17^e jour de juillet 2013.

Le greffier par intérim,

Richard Joyal, B.A.A, OMA